



Extrait du Presse-toi à gauche !

<http://www.pressegauche.org/Vente-de-cannabis-pour-une-societe-d-Etat-geree-par-le-ministere-de-la-Sante>

Vente de cannabis : pour une société d'État gérée par le ministère de la Santé (IRIS)

- Communiqués -



Date de mise en ligne : mardi 19 septembre 2017

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

MONTRÉAL, le 19 sept. 2017 - Alors que le gouvernement Couillard annoncera bientôt ses intentions quant à la légalisation du cannabis récréatif, l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) publie une nouvelle note recommandant que la vente de la marijuana soit prise en charge par une société d'État sous contrôle du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

« Les expériences de légalisation du cannabis au Colorado et dans l'État de Washington nous apprennent que les compagnies privées actives dans ce secteur forment d'importants lobbys cherchant à influencer les décisions gouvernementales afin d'alléger les règles qu'elles ont à respecter. Ce n'est donc pas une logique de santé publique qui préside à la légalisation aux États-Unis, mais bien celle de maximisation des profits », constate Philippe Hurteau, chercheur à l'IRIS et auteur de la note.

« Le modèle retenu par ces entreprises est celui de l'industrie du tabac. Comme seulement 20 % des clients sont responsables d'environ 80 % de la consommation, elles ciblent les gros acheteurs sans égard aux problèmes de dépendance et de santé de nombre d'entre eux. Aussi, pour renouveler leur clientèle, les entreprises développent des stratégies marketing pour cibler les jeunes », affirme le chercheur.

« Si le gouvernement cherche à ce que les objectifs de santé publique priment sur ceux des entreprises, confier la vente du cannabis récréatif à une société d'État s'avère la meilleure option. Une société d'État n'aura pas intérêt à contourner les règles mises en place. Elle pourra assurer une meilleure qualité des produits et former adéquatement son personnel afin que celui-ci soit informé des risques liés au produit. Elle empêchera la prolifération des points de vente et veillera à ce que les mineurs n'aient pas accès facilement au cannabis », soutient Philippe Hurteau.

« Si plusieurs s'inquiètent que la prise en charge publique de la vente du cannabis devienne une vache à lait pour le gouvernement, une solution simple serait que ladite société d'État soit sous le contrôle du MSSS et que tous les profits générés par la vente soient dédiés à prévention, à l'apprentissage de saines habitudes de consommation et à la couverture des coûts sociaux et de santé qu'engendre déjà le cannabis », conclut l'auteur.

Légalisation du cannabis : quel modèle retenir ? est disponible gratuitement sur www.iris-recherche.qc.ca. Le SEMB-SAQ a participé au financement de la note.